

Règlement

Le Réseau BIBLIO CQLM est l'organisateur du concours *Ma biblio, je m'abonne, je gagne à la faire connaître!*

Éligibilité

Le concours débute le 1^{er} octobre 2023 et se termine le 31 octobre 2023. Il est ouvert aux personnes de tous âges et est réservé aux résidents des municipalités affiliées et associées au Réseau BIBLIO CQLM participantes. Le personnel des bibliothèques participantes (rémunéré ou bénévole) et les employés du Réseau BIBLIO CQLM ne peuvent participer à ce concours.

Le Réseau BIBLIO CQLM ne peut être tenu responsable si une bibliothèque fait le choix de ne pas participer au concours.

Deux façons de participer

1. **Le citoyen s'abonne ou se réabonne (abonnement échu ou à échoir au plus tard le 31 décembre 2023) à sa bibliothèque.**
Limite d'une participation par personne.
2. **Le citoyen déjà abonné agit à titre d'ambassadeur de sa bibliothèque en incitant des citoyens de sa municipalité à s'abonner.**
Plusieurs participations possibles, en concordance avec le nombre de citoyens qui s'abonnent grâce à vous.

Le participant reçoit alors un coupon de participation qu'il doit compléter, en prenant soin de cocher la case appropriée à sa catégorie de participant, **obligatoirement signer** et remettre à la personne au comptoir de prêt de sa bibliothèque. Il n'est pas nécessaire que le citoyen agissant à titre d'ambassadeur soit présent au même moment que le nouvel abonné qu'il réfère.

Tirage

Le 21 novembre 2023, trois participants seront sélectionnés (tirage au sort) par le Réseau BIBLIO CQLM.

Prix

Les gagnants remporteront l'un des trois prix suivants, en ordre de pige :

- Apple Watch série 8 – GPS + connectivité cellulaire - Boîtier en aluminium argent 41 mm - Bracelet sport comète, d'une valeur de 660 \$;
- Casque circum-auriculaire sans fil Studio³ Wireless de Beats - Collection Skyline - Noir nocturne, d'une valeur de 440 \$;
- Lot de jeux de société - *Le grand jeu de la littérature. C'est dans quoi déjà?*, *Museum : Pictura*, *Dobble*, *Nouvelles contrées*, *L'Agent Jean*, *le jeu* et *Une patate à vélo le jeu*, d'une valeur de 245 \$.

Gagnants

Dès que le tirage aura été effectué, le 21 novembre 2023, le Réseau BIBLIO CQLM communiquera avec les gagnants. Les prix seront remis aux gagnants au siège social du Réseau BIBLIO CQLM ou à la bibliothèque du participant. Un communiqué sera transmis par courriel à toutes les bibliothèques afin de les informer des résultats du concours et des noms des gagnants. Nous annoncerons également les résultats du concours sur nos réseaux sociaux.

Afin d'être déclaré gagnant, le participant sélectionné devra :

1. ne pas être en infraction à sa bibliothèque ;
2. être rejoint dans les 7 jours suivant la sélection du participant. Si le participant sélectionné n'est pas joint dans les délais prescrits, sa participation sera annulée et un deuxième participant sera sélectionné ;
3. avoir accepté le prix tel que décrit au présent règlement qui ne pourra être transféré, modifié ou échangé en partie ou en totalité contre une somme d'argent ;
4. se déplacer, sur prise de rendez-vous, pour récupérer son prix au siège social du Réseau BIBLIO CQLM ou à sa bibliothèque, selon l'entente convenue entre le Réseau BIBLIO CQLM et le gagnant ;
5. avoir accepté d'être pris en photo et que cette dernière soit utilisée à des fins promotionnelles par le Réseau BIBLIO CQLM et/ou la bibliothèque à laquelle le participant est abonné.

Conditions générales

1. Des circonstances exceptionnelles pourraient obliger le Réseau BIBLIO CQLM à annuler le concours, et ce, sans préavis.
2. Les chances de gagner dépendent du nombre de participations valides reçues à la date de clôture du concours.
3. Les renseignements personnels recueillis sur les participants en lien avec ce concours sont utilisés uniquement pour l'administration de ce concours et sont assujettis à la politique sur la protection de la vie privée.
4. En participant à ce concours, le gagnant autorise le Réseau BIBLIO CQLM à utiliser, si requis, son nom, sa photographie, ses déclarations relatives au prix et/ou sa municipalité de résidence sans aucune forme de rémunération, et ce, à sa discrétion, à des fins publicitaires ou à toute autre fin.